

# Formation

**JEUDI 22 NOVEMBRE 2007**

**La Nouvelle organisation  
de l'achat hospitalier**

LA NOUVELLE  
ORGANISATION  
DE L'ACHAT  
HOSPITALIER

**INSCRIVEZ-VOUS  
AVANT  
LE 22/10/07  
ET BÉNÉFICIEZ  
D'UNE REMISE DE 30 €  
sur le montant TTC  
de votre  
inscription.**

**Renseignements et inscriptions :**

Marie-Aline Toubon

21, rue Camille Desmoulins 92 789 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9

Tél. : 01 73 28 16 13 - Fax : 01 73 28 16 11

E-mail : [formationdss@fr.cmpmedica.com](mailto:formationdss@fr.cmpmedica.com)

# La nouvelle organisation de l'achat hospitalier

**JEUDI 22 NOVEMBRE 2007**

Les achats représentent un enjeu économique majeur pour les établissements de santé en raison de l'importance des sommes engagées et du contexte budgétaire.

La rationalisation des achats est un des axes majeurs des politiques menées par les établissements. Les pouvoirs publics en ont également fait une des priorités de leur politique hospitalière.

De nombreuses initiatives témoignent de cette volonté : création d'un GCS regroupant les CHU et les centres hospitaliers importants, création du consortium d'achats des centres de lutte contre le cancer, regroupements régionaux.

Les efforts tendent également vers l'intégration des nouvelles technologies aux procédures d'achat et d'approvisionnement et à l'élaboration de bonnes pratiques d'achat.

Quelles sont les nouvelles pratiques d'achat dans les établissements de santé ? Comment cherchent-ils à optimiser leurs performances, en particulier dans le domaine des produits de santé ? Quel a été l'apport du nouveau code des marchés publics ?

## OBJECTIFS

- Analyser l'impact du nouveau code sur l'organisation des achats à l'hôpital
- Connaître les pratiques des établissements en vue de rationaliser les achats et améliorer leurs performances
- Appréhender les exigences particulières des achats des produits de santé

## PUBLICS

- Directeurs d'établissements publics et PSPH, directeurs des services économiques, responsables des marchés, pharmaciens, cadres de l'industrie pharmaceutique et des produits de santé

## INTERVENANTS

- Directeur des affaires juridiques du Ministère de l'Economie et des Finances, responsables d'achats, ARH

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Exposés, retours d'expériences, échanges avec les experts, remise d'une documentation

# PROGRAMME

**JEUDI 22 NOVEMBRE 2007**

**> 9H30 - 10H30**

**L'achat des produits de santé**

- La spécificité de l'achat dans le domaine des produits de santé
- La pratique d'un établissement de santé important

Elisabeth AOUN,  
*Directrice des achats de l'AGEPS*  
(AP-HP)

**> 10H30 - 11H30**

**La professionnalisation des achats à l'hôpital**

- La professionnalisation des achats à l'hôpital
- La mutualisation comme levier de la performance

Dominique LEGOUGE,  
*Directeur - coordonnateur du RESAH Ile-de-France*

**> 11H30 - 12H30**

**L'amélioration des achats hospitaliers : l'exemple de la Picardie**

- Les initiatives de la région Picardie
- Bilan des expériences en cours

Michel ANGELLOZ-NICOUD,  
*Conseiller technique ARH Picardie*

**APRÈS-MIDI**

**> 14H00 - 16H00**

**Atelier**

Le code des marchés publics et la pratique des achats à l'hôpital

Avec :

Jérôme GRAND D'ESNON,  
*Directeur des Affaires juridiques,*  
*Ministère de l'Economie*  
*des Finances et de l'Industrie*  
Elisabeth AOUN  
Dominique LEGOUGE  
Michel ANGELLOZ-NICOUD

# BULLETIN D'INSCRIPTION à retourner à Marie-Aline TOUBON

## ● PARTICIPANT

PR  DR  M<sup>ME</sup>  M<sup>ELLE</sup>  M.

NOM, PRÉNOM .....  
 FONCTION .....  
 SERVICE .....  
 ETABLISSEMENT OU ORGANISME .....  
 ADRESSE .....  
 CODE POSTAL ..... VILLE .....  
 TÉL ..... FAX .....  
 E-MAIL .....

> **INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 22/10/07  
 ET BÉNÉFICIEZ D'UNE REMISE DE 30 €  
 sur le montant TTC de votre inscription**

> **J'INSCRIS AU MOINS DEUX AGENTS DE MON ÉTABLISSEMENT  
 et je bénéficie d'une remise de 20 % sur le montant total  
 des inscriptions.**

> **Le cumul de ces deux remises n'est pas possible.**

> **AU-DELÀ DE TROIS INSCRIPTIONS : nous consulter.**

## ● SERVICE GÉRANT L'INSCRIPTION

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT .....  
 ADRESSE .....  
 CODE POSTAL ..... VILLE .....  
 TÉL ..... FAX .....  
 E-MAIL .....  
 SITE INTERNET .....  
 JE SOUSSIGNÉ (E) .....  
 AGISSANT EN QUALITÉ DE .....

> ENGAGE L'ÉTABLISSEMENT PRÉCITÉ À PRENDRE EN  
 CHARGE LES FRAIS AFFÉRENTS À L'INSCRIPTION DE

> AU TARIF DE : **1 JOUR : 515€ HT (616€ TTC)**

**pour la formation " La Nouvelle organisation  
 de l'achat hospitalier ",  
 jeudi 22 novembre 2007**

> SIGNATURE DU RESPONSABLE ET CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT CACHET / SIGNATURE

FAIT À .....  
 LE .....

> FACTURE À LIBELLER AU NOM DE .....

> A L'ADRESSE CI-DESSOUS

> A UNE AUTRE ADRESSE, PRÉCISER .....

## ● LIEU ET MOYENS D'ACCÈS

### Décision & Stratégie Santé-PGP

21, rue Camille-Desmoulins  
 92789 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9

RER C : Issy Val de Seine – Bus : 39, 129, 323  
 Tramway : T2 – Métro : ligne 12, Corentin Celton

Par courrier :

### Décision & Stratégie Santé-PGP, Formations & Conférences

21, rue Camille-Desmoulins  
 92 789 Issy-les-Moulineaux Cedex 9  
 Par fax : 01 73 28 16 11/ Tél. : 01 73 28 16 13  
 Par e-mail : formationdss@fr.cmpmedica.com

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations  
 indispensables à la prise en compte de votre inscription.



Avec le concours de *Annuaire Politi*  
 ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS PUBLICS DE FRANCE

Retrouvez la base de données de référence du monde  
 hospitalier et médico social sur [www.politi.com](http://www.politi.com)

## ● CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

### Article 1. INSCRIPTION

Pour être valable ce bulletin doit être daté, signé et accompagné du règlement pour toute inscription individuelle.

Le tarif d'inscription comprend : la participation à la journée de formation, la remise du support de formation, le déjeuner et les pauses.

Il ne comprend pas : le transport et l'hébergement.

### Article 2. PAIEMENT

Le bulletin d'inscription doit être accompagné du règlement des frais de participation :

- par chèque, à l'ordre de PGP pour les inscriptions individuelles,
- de l'attestation de prise en charge du montant du prix de l'action de formation en cas de financement par un organisme collecteur.

A l'issue de la formation, une facture valant convention simplifiée vous sera adressée. Une attestation de présence sera adressée à l'établissement, l'entreprise ou l'organisme payeur désigné.

### Article 3. ANNULATION

#### 3.1. Du fait de l'organisme de formation

Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve la possibilité d'annuler la formation jusqu'à trois jours avant la date prévue de la formation. Dans cette éventualité, Décision & Stratégie Santé-PGP se charge d'informer le stagiaire à l'adresse mentionnée dans son bulletin d'inscription. Aucune indemnité ne sera versée au client en raison d'une annulation du fait de Décision & Stratégie Santé-PGP.

#### 3.2. Du fait du participant

Toute annulation doit nous être confirmée par écrit, un accusé de réception vous sera adressé par retour.

Pour toute annulation survenant :

- moins de 8 jours avant la date de la formation, Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve le droit de retenir le coût total de la formation.
- moins de 15 jours avant la date de la formation, Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve le droit de retenir 50 % du coût total de la formation.

### Article 4. FORCE MAJEURE

En cas de survenance d'un cas de force majeure tel que communément admis par la jurisprudence, Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve le droit de suspendre la formation.

### Article 5. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Décision & Stratégie Santé-PGP est l'organisateur de la formation et le titulaire des droits d'auteur afférents. Toute exploitation de tout ou partie du support de formation pour un usage autre que la seule formation du participant doit faire l'objet d'une autorisation écrite et préalable de Décision & Stratégie Santé-PGP.

### Article 6. INFORMATIQUE & LIBERTÉS

Les informations demandées dans ce bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé exclusivement réservé aux services de Décision & Stratégie Santé-PGP. Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification à ces informations qui peut être exercé sur simple demande écrite adressée à Décision & Stratégie Santé-PGP-Département formation - 21 rue Camille Desmoulins-92789 Issy-les-Moulineaux.

### Article 7. LIEU DE JURIDICTION

Pour toutes contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions générales, seuls seront compétents les tribunaux de Paris.